



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MANDELIU-LA-NAPOULE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS AUX INONDATIONS

PORTER À CONNAISSANCE

Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNIM 4483

Yoann TOUBHANS
Janvier 2020

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018

ENQUÊTE DU :

APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER



Légende

Administratif
--- Limite communale

Modélisation hydraulique
- Cotes d'inondation (mNGF)

Aléa de référence

